

Revitaliser les centres-bourgs par une dynamique culturelle locale.

L'expérience «Viv(r)e les centres-bourgs en Livradois-Forez»



LE PARC EN CHIFFRES

- Date de création : **1986**. Charte : **2011-2023**
- Nombre de communes : **158 et 4 associées**
- Nombre d'habitants : **103 000**
- Superficie : **284 800** hectares

PARC NATUREL RÉGIONAL DU LIVRADOIS-FOREZ

Un territoire vaste au maillage dense



Territoire de 109 000 habitants, constitué de 162 communes réparties sur 3 départements entre Saint-Étienne et Clermont-Ferrand, le Parc naturel régional du Livradois-Forez possède un maillage territorial dense et caractérisé par un ensemble de hameaux éparses, et un réseau relativement dense de centres-bourgs aujourd'hui sujets à la vacance.

Ce phénomène d'abandon progressif des centres-bourgs, en raison d'un habitat inadapté au mode de vie contemporain, questionne aujourd'hui la préservation d'un important héritage culturel, de l'adaptation du bâti ancien aux besoins des populations actuelles et de l'instauration de pratiques de consommation plus raisonnées.

Face au constat d'une perte progressive d'attractivité des centres-bourgs et afin de mettre en œuvre l'un des objectifs prioritaires de sa charte « Inventer un urbanisme frugal en espace et en énergie », le Parc a conduit une réflexion en vue de proposer une stratégie de reconquête, destinée à accompagner l'évolution de ses bourgs dans le temps.

Un dispositif ambitieux pour conscience du rôle à jouer des centres-bourgs

Le programme « Habiter autrement les centres-bourgs », conduit en 2012-2013, en partenariat avec le Conseil Général du Puy de Dôme et le CGET massif central, a été mené sur 6 communes du Parc. La question de l'attractivité des centres-bourgs et de leur devenir a ainsi pu être intégrée aux réflexions et aux stratégies de planification et de programmation des communes et des EPCI.

Cette démarche consistant en l'accompagnement des collectivités dans le renouvellement urbain de leur bourg, avait pour objectif d'identifier les freins à la mise en œuvre des projets, de proposer une méthodologie de reconquête et de mettre en lumière un ensemble de solutions propices à la redynamisation de ces espaces.

http://www.parc-livradois-forez.org/IMG/pdf/mp_pdf_pour_web_diffusion_et_impression_en_interne_tbd.pdf

Une démarche portée par une équipe pluridisciplinaire favorisant le débat et une place redonnée à la parole habitante

Dans le cadre de cette démarche de projet, différents travaux ont été menés en résidence pour une durée de 3 semaines à 6 mois, par des équipes pluridisciplinaires sur les communes de Châteldon, Courpière et Cunlhat et La Monnerie le Montel.

Les différentes actions participatives conduites dans ce cadre (échanges entre experts et habitants, recueil de parole citoyenne, construction de mobilier éphémère, ou encore réalisation d'un film) ont donné l'opportunité aux acteurs privés de jouer un rôle clé dans l'amélioration de leur environnement. Elles ont également amené les élus,



FICHE 2



Redessiner le bourg de demain par l'implication habitante

habitants et professionnels à croiser leurs attentes dans le but de produire un projet commun au service de l'intérêt général. La résidence est privilégiée en ce sens qu'elle offre un réel cheminement conjoint aux bureaux d'études, aux élus et aux habitants, acteurs du territoire.

La glace à la Fourme

Ce film reposant sur la question centrale de l'accueil des nouveaux habitants a été réalisé lors de l'étude-action conduite par le Collectif Etc, sur la commune de Cunlhat.

Il a constitué un « prétexte » pour mobiliser les habitants autour de l'écriture du scénario et comme acteurs pour jouer les rôles principaux.

(<http://vimeo.com/66013330>)

Le plan-guide : une étude stratégique concertée pour des scénarios d'évolution à moyen et long terme

Les sites ayant bénéficié du programme « Habiter autrement », ont pu disposer, par l'intermédiaire du travail réalisé par les bureaux d'études, d'un plan-guide, étude stratégique permettant d'identifier différents scénarios d'évolution à moyen et long terme.

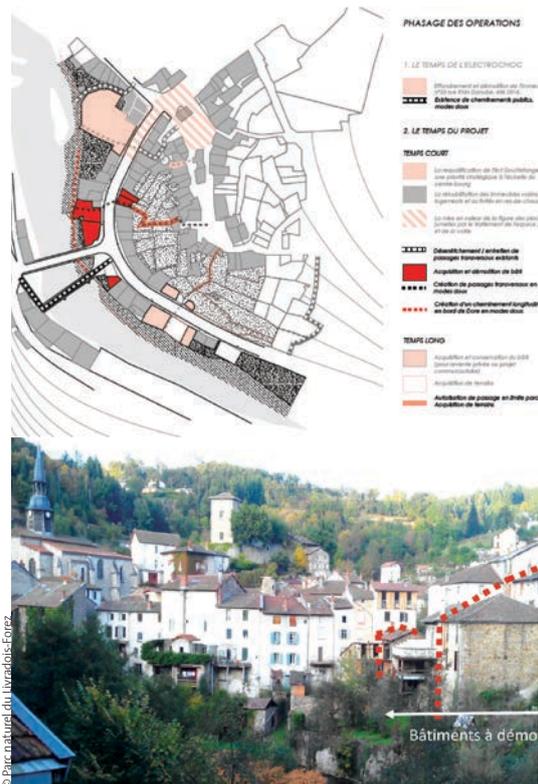
Celle conduite sur le Parc naturel régional du Livradois-Forez, a notamment permis de démontrer l'importance de la maîtrise foncière. L'EPF-Smaf Auvergne, partenaire privilégié des collectivités pour leurs actions foncières, a souhaité les accompagner à partir de juin 2015 dans la mise en place de politiques foncières volontaristes, via la mise en place de conventions cadres.

Cette nouvelle politique doit permettre de privilégier les politiques foncières de long terme (portage sur 12 ans avec taux d'intérêt d'1%) sans toutefois priver les collectivités des opérations d'opportunité. Un bâtiment qui ne réussit pas à s'adapter à l'évolution des mœurs et des usages est condamné à la vacance. Afin d'éviter aux propriétaires privés comme publics d'être dépositaires, à long terme, d'un bâti de qualité mais inutile, il est essentiel que tout projet de construction ou de réhabilitation fasse l'objet d'une programmation d'ensemble. C'est pourquoi le Parc soutient des opérations à l'échelle d'îlot, multifonctionnelles et qui dans leur programmation doivent être démonstratives pour amorcer un processus de renouvellement global.

Cependant, les outils juridiques traditionnels d'intervention immobilière sont inadaptés aux moyens financiers et humains des collectivités du Livradois-Forez. De plus, l'atonie du marché foncier repousse les acteurs traditionnels. Pour passer en phase opérationnelle il est donc nécessaire de trouver des solutions locales de financements publics-privés croisés, mais qui nécessitent là encore un engagement politique local fort pour trouver des solutions adaptées. Il s'agit notamment que les collectivités, les entreprises et artisans du territoire puissent apporter leur contribution sous forme d'apports financiers, de biens ou de savoir-faire.

La démarche entonnoir

Suite au souhait des élus, le 4ème programme LEADER, mis en place par le Parc a été orienté en tant que levier d'action concernant la question de la revitalisation des



FICHE 2

Redessiner le bourg de demain
par l'implication habitante



centres-bourgs. Ce dispositif permettra d'accompagner les collectivités sur les études stratégiques, pré-opérationnelles et les travaux.

Par ailleurs, l'ensemble des partenaires sont aujourd'hui en recherche de voies de financements à même de produire un effet « boule de neige » sur l'ensemble du territoire. Pour ce faire, elles ont engagé un étroit travail collaboratif avec les services du département du Puy de Dôme et l'État, pour la recherche de crédits mobilisables. Il a aussi été constaté qu'une commune dotée d'une stratégie établie était davantage en mesure de répondre aux appels à projets et ainsi de récolter, par ce biais, différentes subventions.

L'Atelier d'urbanisme : des compétences mutualisées à l'échelle du Syndicat mixte pour accompagner les collectivités en déficit d'ingénierie

Le souhait de mettre en place une culture partagée et d'associer l'ensemble des acteurs locaux, des partenaires et des prestataires lors des études, nécessite de pouvoir maîtriser l'ensemble des outils pouvant être mis à leur

disposition. Afin de répondre à cet objectif, le Parc a installé un Atelier d'Urbanisme. Cette association regroupant un collectif de partenaires techniques (ADHUME, CAUE, DDT), intervient dans l'élaboration des documents d'urbanisme et les opérations d'aménagements.

Chaque année un cycle de formation est proposé sous forme d'ateliers thématiques, de visites ou de voyages d'étude afin que chacun puisse apprendre à se connaître et que les différents outils puissent être appréhendés de manière collective. Le Parc du Livradois-Forez, l'Établissement Public Foncier et l'ensemble des partenaires travaillent actuellement à la clarification de leurs besoins.

Contact :

Claire Butty
 c.butty@parc-livradois-forez.org
 Tél : 04 73 95 57 57



Les EPCI, une adhésion à la carte ?

Ce principe d'adhésion volontaire, selon une charte venant lier les différents partenaires, a été créé en 2013, avec pour objectif une ingénierie mutualisée à l'échelle du Syndicat mixte.

Il concerne 27 intercommunalités dont tout ou partie des communes de l'EPCI peuvent adhérer, à hauteur d'un euro par habitant.

Une mise en partage et une pérennisation des postes étant aujourd'hui souhaitée, il est prévu que pour 2017, la mise en place de différents contrats statutaires au sein du syndicat mixte.

FICHE 2



Redessiner le bourg de demain par l'implication habitante

